L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 23 MAI.

LA PRESSE ANGLAISE ET L'INTERPELLATION DE LORD RUSSELL.

Le *Daily Telegraph* ne trouve pas heureuse l'interpellation de lord Russell. L'Angleterre est le pays de la parole libre et de la presse libre, et lord Russell lui-même ne supporterait aucune tentative de restreindre cette liberté. Cependant, si l'Allemagne se contente d'appeler l'attention des États sur l'inefficacité de certaines lois à l'égard des relations entre pays étrangers, le sujet peut être pris en sérieuse considération.

Le langage du *Times* est beaucoup plus violent que ne l'a fait penser l'extrait télégraphique fourni par l'agence Havas; en voici un passage que nous traduisons aussi littéralement que possible:

"....Si l'on doit tracer des limites à la liberté de la parole des catholiques, quelque échevelée qu'elle soit, il faut établir des précédents, accepter des théories, construire tout un appareil légal qui pourra être tourné contre toute libre manifestation d'avis sur les affaires d'un pays étranger.... Vu l'importance du principe à fixer, nous pouvons demander à bon droit à nos hommes d'État de *fortifier les mains au gouvernement belge*, qui est pour le moment le représentant de la liberté primitive de la société, en opposition avec ce que nous espérons être l'aberration temporaire d'un gouvernement fort.

La *Pall Mall Gazette* prend un ton encore plus indigné que l'organe de la Cité: elle rappelle à lord Russell que lorsqu'il était secrétaire pour les affaires étrangères, les États-Unis avaient aussi demandé à l'Angleterre de forger de nouvelles lois pour répondre à la conception américaine des devoirs des neutres. On n'a pas souvenir que lord John Russell ait été favorable à cette demande.

Ensuite la *Pall Mall Gazette* développe un argument irréfutable contre l'adoption de ce principe par un État quelconque. "Pour qu'il soit défendu, dit-elle, à une société religieuse ou autre d'accentuer sa polémique contre un adversaire, il faut que toutes les sociétés, voire même tous les individus, soient placés sous le coup de la même interdiction, et, sous peine d'anéantir l'indépendance de l'État, il faut que la loi punisse à l'intérieur aussi ce qu'elle trouve répréhensible à l'égard d'une puissance étrangère.

"Cela équivaudrait en réalité à l'anéantissement de la liberté individuelle."

Le *Daily News* considère l'interpellation comme très importante, mais il trouve la réponse de lord Derby satisfaisante, puisque la correspondance entre l'Allemagne et la Belgique est en termes amicaux.

Ce journal cite plusieurs cas de réclamations analogues faites à l'Angleterre et repoussées par elle. Qu'aurait-on dit si les États-Unis avait autrefois réclamé qu'on leur livrât un esclave qui, poursuivi par son maître, l'aurait tué, et si on eût ainsi reconnu la légalité de l'esclavage? Il rappelle l'accueil qui fut fait en Angleterre, il y a quelque temps, à une prétention de faire cesser certains écrits qui déplaisaient à un gouvernement voisin. L'Allemagne peut faire chez elle toutes les lois qui lui semblent utiles, mais elle ne peut forcer ses voisins à l'imiter, surtout si ces lois sont contraires à leurs mœurs ou à leurs institutions."

L'OPINION EN RUSSIE. — Le *Nouveau Temps*, de Saint-Pétersbourg, s'exprime ainsi sur l'attitude si différente des journaux allemands et des journaux français:

"...Il sort à chaque instant de l'Allemagne, comme d'une batterie électrique fortement chargée, des étincelles qui traversent l'armée bien disciplinée des organes de la presse prussienne et effrayent continuellement l'Europe, laquelle veut la paix à tout prix.

La situation actuelle n'a rien de bien réjouissant pour les amis de la paix. Ce qu'il y a de particulier, c'est que tout le bruit dont il s'agit a pris naissance en Allemagne, où on l'a entretenu et l'entretient encore dans les différents journaux, plus ou moins dévoués au gouvernement prussien. Les ondulations de l'atmosphère politique dirigées de Berlin, dans tous les sens, en vue d'exciter l'opinion publique, sont faciles à reconnaître, alors même que la presse en a exagéré l'importance.

Elles sont dirigées du côté de la Belgique aussi bien que du côté de l'Italie, où il n'a été bien passé qui fût hostile à l'Allemagne lors de l'entrevue des souverains, bien qu'on n'ait pris aucun arrangement touchant la conclusion définitive d'une alliance destinée à soutenir la politique antipapale de la Prusse, et à la transporter sur le terrain international.

Ces ondulations inquiétantes ont aussi été poussées du côté de la France, où l'on doit avoir aperçu de Berlin des armements dangereux pour la paix européenne. Et cependant la France est actuellement le pays le plus pacifique de l'Europe, à en juger d'après les organes de tous ses partis. Au milieu des nombreux cris de guerre qui ont été proférés ces jours derniers, on n'a pas prononcé en France une seule parole qui exprimât de la sympathie pour ceux qui les ont entendu."

La *France* constate, à ce propos, que ce sont les principaux organes de l'opinion publique en Europe qui continuent à répondre pour nous.

LE [illegible] EN ITALIE. — Le Sénat italien vient de terminer l'examen du projet de Code. Un sénateur, le général Agiolotti, a fait introduire un article spécial contre le blasphème vilipendant la divinité et outrageant la morale publique.

Le *Temps* donne les détails suivants qui, d'après lui, expliquent l'adoption de cet article:

"La Toscane, la *gentille Toscana*, est littéralement étonnante au point de vue du blasphème et du *turpiloquio*. La foule y mêle le nom de Dieu et de la Vierge à ses mots bas ou infâmes de la langue et de l'argot. Il y a dans le peuple toscan une sorte de génie bizarre sous ce rapport. Je me rappelle qu'un jour, à Livourne, on qui ne se scandalise pas aisément, je fus scandalisé des *turpiloquio* inouïs, fantasques, que lançaient des enfants de dix à quinze ans à travers leurs jeux. Dans les autres contrées, le jeune blasphémateur mordille la morale, comme un jeune chien; en Toscane, il la met en pièces comme un dogue petit léopard.

"Toute la classe cultivée de la Toscane proteste, depuis longtemps, contre cette espèce de frénésie. On a proposé et peut-être créé des associations, non pas dévotes, simplement laïques, contre le *turpiloquio*. Des parents se plaignaient de ce qu'entendent leurs filles; car, en Toscane, cette frénésie d'imagination blasphématrice a quelque chose de naïf, et peut être de relativement innocent, et ces vilaines paroles se jettent au vent, sans aucun égard pour ceux qui passent, comme s'il était naturel d'attribuer à Dieu et à Marie les crimes et les vices, comme on chanterait un cantique.

"Voilà ce qui a ému ce général, et ce qui lui fait mettre dans ce code un amendement qui punit le *turpiloquio* public par l'arrêt d'un mois au maximum."

AVIS AUX FAMILLES. — Chaque famille devrait se procurer un appareil à laver le plancher, invention nouvelle qui s'appelle *Farrang's Patent Mop*. Avec cet appareil on lave parfaitement le plancher sans être obligé de s'agenouiller, et sans se mettre les mains dans l'eau. Le travail s'exécute en outre avec une extrême rapidité. La machine est en vente chez G. Pitard, rue du Canal, près Remparts.

Toiles écrues à seulement 15 cents aux magasins DANZIGER.

Le *Daily Telegraph* publie le télégramme suivant de son correspondant de Berlin, daté du 2:

"La Russie, dit-on, a sérieusement pressé le gouvernement anglais d'envoyer des délégués à Saint-Pétersbourg quand même ils n'assisteraient que comme participants passifs à la conférence. On croit que si l'Angleterre persiste dans son refus de prendre part aux travaux, le projet de codifier les conditions de la guerre sera probablement abandonné, et que toute l'entreprise en restera là, d'après le conseil amical adressé par la Russie aux autres puissances."

On lit dans le *Globe*:

"Les promoteurs du projet de tunnel sous le détroit, dit un correspondant du *Lord's Mercury*, ont complété leur plan au point de fixer dès à présent le prix futur du passage. Ils ont calculé qu'il sera nécessaire de percevoir 20 shillings (25 francs) par personne. Or, comme le péage du paquebot à vapeur de Douvres à Calais n'est que 8 shillings environ, il est facile de voir que les voyageurs pourraient bien préférer le mal de mer de la traversée au prix élevé du passage en perspective."

—Un accident qui eût pu avoir les plus tristes conséquences s'est produit, jeudi soir, sur la scène des Variétés. A la fin du troisième acte de la *Parisienne*, Mlle Routier, en se retournant rapidement, tenant un bouquet, s'aperçut, la queue de sa robe sur la rampe. Le feu prit aussitôt à la gaze qui ornait le bas de sa jupe, et sans la présence d'esprit d'une autre artiste, Mlle Lavigne, qui roula la traîne de robe en paquet et marcha dessus pour éteindre le feu, Mlle Routier eût certainement été, en un instant, entourée de flammes. Le spectacle, dit la *Gazette des Tribunaux*, a été interrompu deux ou trois minutes à peine, et l'acte s'est achevé sans autre accident.

—La *Gazette des Tribunaux* annonce l'arrestation du nommé Ferdinand J....., se disant prince du Maroc et qui, sous le faux nom d'Abdallah el Guennaorri, a fait en 1872, l'objet d'un procès.

Ce personnage a été arrêté avant-hier au soir, sur la voie publique, pour port illégal d'une décoration étrangère. Au moment de son arrestation, il a vainement essayé, d'abord de faire disparaître de sa boutonnière le corps du délit, puis de prendre la fuite, tandis qu'on le conduisait au Dépôt. Réclamé par les agents et mené devant M. le commissaire de police du Palais de Justice, il a fait les aveux les plus complets. Les perquisitions opérées à son domicile ont amené la saisie de lettres et de photographies qui éclaireront la justice sur sa probité et sur sa moralité.

LA QUESTION DU SCRUTIN DE LISTE EN FRANCE. — On lit dans la *Patrie*:

La question du scrutin de liste et du scrutin par arrondissement est aujourd'hui discutée avec passion par tous les journaux de France sans exception.

L'opinion se divise en deux fractions bien tranchées:

D'un côté, les républicains et les radicaux réclament le maintien du scrutin de liste avec une énergie qui démontre l'importance attribuée par eux à ce mode d'élections préféré à tous autres.

De l'autre, les journaux du centre droit, de la droite modérée, de la droite, de l'extrême droite, du groupe de l'Appel au peuple qui, s'étayant de l'opinion de M. Thiers et de M. Dufaure, combattent le scrutin de liste comme faussant l'expression de l'opinion générale et engagent tous leurs amis à voter pour le scrutin par arrondissement.

Quelques-unes de ces feuilles font prévoir des dissidences chez certains députés de la droite qui, sur cette question, seraient disposés à voter avec les gauches et assureraient ainsi le succès du scrutin de liste.

Le gouvernement s'occupe beaucoup de ce débat, et, à l'Élysée, on se fait rendre un compte quotidien de l'état de la discussion.

Ce n'est pas seulement à l'Élysée que le mode de scrutin à adopter est l'objet de l'attention des hommes politiques. La question a été débattue aussi chez M. Jules Simon et, naturellement, on s'est prononcé pour le scrutin de liste.

Chez M. Thiers, le débat est de même à l'ordre du jour. M. Thiers est entouré de républicains partisans du scrutin de liste, mais il est lié par ses déclarations antérieures comme député, comme ministre, comme chef d'État, et qui toutes sont favorables au scrutin d'arrondissement.

Que va faire M. Thiers dans cette occurrence? Va-t-il se rallier à la majorité du 25 février sur ce terrain; va-t-il demeurer fidèle à la première opinion, au risque de mécontenter ses récents alliés?

Nous avons voulu nous rendre compte de l'opinion de la presse provinciale sur cette question, et, sur deux cents journaux que nous avons consultés, nous avons trouvé que:

40 feuilles, toutes radicales (sauf un, qui est orléaniste ultra), se prononcent pour le scrutin de liste;

Et 160, allant du centre gauche à l'extrême droite, préfèrent le scrutin par arrondissement.

LA SUPPRESSION DES ORDRES RELIGIEUX EN PRUSSE. — La *Gazette de Cologne* du 2 mai publie l'exposé des motifs à l'appui du projet de loi qui porte suppression des couvents, projet qui vient d'être présenté au Parlement prussien:

L'organisation des ordres et des congrégations catholiques sur le territoire prussien, pendant la période comprise entre les sécularisations et le statut constitutionnel du 31 janvier 1850, n'a pris qu'un développement relativement insignifiant; mais, elle a pris, depuis ce jour, une extension rapide et considérable.

D'après les renseignements officiels recueillis en 1872 et 1873, à l'occasion de la mise à exécution de la loi d'empire du 4 juillet 1872, relative à l'ordre de la compagnie de Jésus, il existait sur tout le territoire de la monarchie, abstraction faite des ordres et congrégations supprimés en vertu de ladite loi.

1. Membres d'ordres et de congrégations d'hommes: 1,032, dont 348 appartenant à des ordres, et 684 appartenant à des congrégations; le nombre des maisons et établissements s'élevait à 32 plus 46, total 78;

2. Membres d'ordres et de congrégations de femmes: 1,161 plus 7,773; total, 8,924, répartis entre 836 établissements.

Les dangers que l'existence d'un si grand nombre de communautés religieuses peut faire courir à l'État résultent de l'organisation des ordres et des congrégations non moins que du but qu'ils poursuivent et de l'influence considérable qu'ils exercent sur les populations catholiques.

Ces communautés sont placées soit sous la direction immédiate des chefs suprêmes qui ont leur résidence à Rome ou en France, soit sous la juridiction des évêques.

Par suite de cet état de choses, il n'existe aucune garantie contre danger de voir ces établissements devenir entre les mains du clergé catholique des foyers et des instruments de plus en plus actifs d'agitation hostile à l'État.

Suit l'énumération des motifs qui se rapportent à chaque article du projet en particulier.

APPEL DU PAPE AUX SOUVERAINS. — Voici un passage de l'allocution prononcée par le Pape le 13 avril, en réponse à l'Adresse de la députation catholique internationale présidée par M de Windischgraetz. Ce passage a été considéré par la presse italienne comme un symptôme de pacification dans les relations entre le Vatican et le Quirinal:

Moi-même en ce moment, pour donner l'impulsion et en offrir l'exemple, tout en renouvelant la condamnation contre tous les faits sacriléges accomplis jusqu'à présent, j'adresse ma parole au roi, qui a en même des saints dans son auguste famille, et, avec l'affection d'un père et le zèle qui m'est suggéré par mon caractère sacré, je lui dis: Majesté, je vous en prie, je vous en conjure au nom de vos augustes aïeux, au nom de la Vierge Marie, que j'invoque ici sous le titre de la *Consolata*, au nom de Dieu lui-même, au nom de votre intérêt personnel, ne signez pas un nouveau décret contre l'Église, et ce décret, qu'il se rapporte au Code pénal ou à la levée militaire, tend, d'une manière ou de l'autre, à la destruction de l'Église catholique. Ah! par pitié, Majesté, pour votre bien, pour le bien de vos sujets, pour le bien de la société, ah! n'accroissez pas les dettes que vous avez contractées envers Dieu, en chargeant votre conscience d'un nouveau martyre infligé à l'Église. Et ce que je vous dis, Majesté, je le dis à tous les souverains de la terre: Arrêtez-vous, n'allez pas plus loin sur cette pente qui vous conduit à l'abîme le plus profond.

LE MONDE ENTIER CONSACRÉ AU SACRÉ CŒUR. — On lit dans l'*Univers*:

L'*Osservatore romano*, du 28 avril, nous apporte une nouvelle qui fera tressaillir tous les cœurs catholiques. Prenant en considération les nombreuses demandes qui lui étaient faites de consacrer le monde entier au Sacré Cœur, le Saint-Père a daigné approuver la formule d'un acte de consécration qu'il propose lui-même à l'adhésion de tous les fidèles, au jour qui ramène le deux-centième anniversaire de l'apparition du divin Sauveur à la B. Marguerite-Marie Alacoque. C'est le 16 juin que revient cet anniversaire, qui est en même temps le trentième de l'élection du Pape, et nous ne craignons pas de dire que, ce jour-là, tous les catholiques de France feront, en union avec Pie IX, la prière que lui-même leur recommande. Ils ne manqueront pas de la renouveler encore le 20 juin, jour où sera solennellement posée la première pierre de cette église du Sacré Cœur qui doit s'élever comme un acte de réparation pour le passé, comme une grande promesse d'avenir.

LA COLONNE VENDÔME. — On lit dans la *Patrie*:

Dans les profondeurs du *Journal officiel* et noyée dans un flot d'informations et faits divers, entre une séance scientifique et une réclame aux grandes eaux de Versailles, nous découvrons aujourd'hui la note suivante, qui met fin à un débat jusqu'ici indécis.

La commande relative au rétablissement de la statue de l'empereur Napoléon sur la colonne Vendôme, telle qu'elle était avant la Commune, a été faite. La restauration complète du monument ne se fera pas attendre longtemps.

En se décidant à faire insérer cette note dans le *Journal officiel*, le gouvernement a fait acte de justice et de bon sens. Le rétablissement de la statue de Napoléon Ier sur la colonne Vendôme est un fait qui ne saurait avoir aucun rapport avec la politique: c'est au point de vue exclusivement historique que nous l'approuvons, et l'Assemblée, d'ailleurs, l'a toujours entendu ainsi, puisqu'aux termes de son décret, elle a expressément spécifié que la colonne "serait reconstruite telle qu'elle était avant sa destruction." La gloire passe, devient de l'histoire, et l'histoire domine toutes les petitesses, toutes les mesquineries, toutes les étroitesses taquines des partis.

TRISTE FIN D'UN ROMAN. On écrit de Pertuis, Vaucluse:

Il y a quelques semaines, un jeune couple arriva dans notre ville et loua un appartement qui fut richement meublé. L'homme et la femme avaient tous deux des manières distinguées; la femme était remarquablement belle. Ils faisaient de fréquentes promenades dans la ville et aux environs. Cela dura ainsi quelque temps; un soir, la jeune femme s'en alla à la gare avec son compagnon. Elle revint seule, l'air troublé, les yeux pleins de larmes.

Elle continua seule ses promenades de temps à autre, elle recevait une lettre. Il y a quelques jours, après la réception d'une de ces correspondances, elle s'enferma chez elle. Le lendemain, comme elle ne parut pas, on pénétra chez elle.

On la trouva morte sur son lit. Elle s'était parée de blanc et était couverte de dentelles, de perles et de roses. On a constaté qu'elle devait être morte dans quelques mois.

Il a été impossible de constater son identité; elle avait brûlé tous les papiers, lettres et jusqu'à son livre de dépenses. On a trouvé de l'argent dans le secrétaire.

La morte a été photographiée, et le portrait a été envoyé à tous les parquets de France. On a remarqué qu'elle avait l'accent quelque peu étranger. Quant à l'homme, il avait, dit-on, les allures d'un marin.

—Les journaux anglais annoncent le mariage de Mlle d'Audiffret-Pasquier, fille de l'honorable président de l'Assemblée nationale, avec M. le comte de Beauvoir, si connu pour les relations qu'il a données de ses voyages en Asie et en Océanie.

—Un Anglais et un Marseillais se disputaient. L'Anglais prétendait que le train de Londres à Edinburg marche plus vite que le *Rapide* de Marseille.

—Té, dit alors le Marseillais, voici la preuve que rien ne va plus vite que le *Rapide*: Partant l'autre jour de Marseille pour Paris, je monte en wagon. Je ne sais à quel propos, le chef de gare me dit un mot qui sonne mal à mon oreille. Je lève alors la main, pour lui flanquer une gifle. A ce moment, le train part.....Et c'est le chef de gare d'Avignon qui l'a reçue!

LES ARMEMENTS DE LA FRANCE. — La *Semaine militaire*, de Berlin, organe des autorités militaires supérieures, refuse d'admettre les explications données récemment par les journaux semi-officiels français au sujet des armements:

"Il est vrai, dit la feuille allemande, que chaque régiment d'infanterie ne comprendra que 18 compagnies au lieu de 21, mais comme les 21 anciennes compagnies devaient fournir les cadres de 3 bataillons de 1,000 hommes, tandis que les 18 compagnies nouvelles devront fournir les cadres de 4 bataillons à 1,000 hommes, la force de guerre de l'infanterie française se trouvera augmentée, par cette dernière mesure, de 144,000 hommes."

Le correspondant du *Times*, qui transmet cet extrait, ajoute que les organes semi-officiels allemands insistent tous pour montrer que les armements de la France tendent à la mobilisation.

L'ASCENSION DU ZÉNITH. — Nous avons rendu compte de l'exposé que M. G. Tissandier a fait des péripéties du douloureux voyage du 15 avril. Nous n'y revenons que pour mentionner la lettre que M. Faye adresse à ce sujet au président de l'Académie. Il émet le vœu que l'Académie s'oppose de toutes ses forces à ce que des hommes énergiques, dévoués, intelligents, race précieuse, continuent à jouer ainsi leur existence. Pourquoi chercher à dépasser les limites où nos organes ne peuvent plus fonctionner? A quoi bon tenter de dépasser 8,000 mètres, altitude qui paraît extrême? Il n'y a pas grand avantage scientifique à gagner 1000 ou 1500 mètres. Sur les 120 kilomètres d'épaisseur que l'atmosphère paraît avoir, d'après l'observation des étoiles filantes, 8 kilomètres nous intéressent réellement; d'ailleurs, parvenus à 7,000 mètres, les observateurs peuvent encore suivre les cirrus qui progressent dans les régions les plus élevées. Le danger, même ainsi réduit, est encore assez grand pour séduire ces âmes intrépides qui cherchent à arracher à l'infini quelque nouvelle découverte.

L'UNION POSTALE. — On écrit de Berne le 3 mai:

Les représentants des divers États de l'union postale se sont réunis aujourd'hui à 10 heures.

Le délégué français a déclaré adhérer au traité du 9 octobre, sous la réserve de la ratification de l'Assemblée et aux conditions suivantes:

1o La France se réserve de n'appliquer le traité qu'à partir du 1er janvier 1876;

2o La bonification pour le transit territorial sera réglée d'après le parcours réel;

3o Les tarifs perçus conformément au traité ne pourront être modifiés qu'à l'unanimité des États contractants;

Les représentants des autres États ont adhéré à la première et à la troisième condition. La seconde a été également acceptée, mais avec la modification suivante, proposée par le délégué russe:

"La bonification à payer pour le transit territorial sera réglée d'après le parcours réel, mais conformément aux taxes établies par le traité constitutif de l'union générale des Postes."

Après ces préliminaires, le délégué de la France a signé le traité. La conférence a été ensuite prorogée à deux heures, pour l'échange des instruments de la ratification. Ces instruments resteront déposés dans les archives de la Confédération suisse.

RÉHABILITATION DE M. DE VILLEMESSANT. — La 1re chambre de la cour, en audience solennelle, sous la présidence de M. Gilardin, après avoir entendu le rapport de M. le conseiller Violas et les conclusions de M. l'avocat général Fourchy, sur la requête en réhabilitation formée par M. de Villemessant, rédacteur en chef du *Figaro*, a rendu un arrêt dont voici l'analyse:

"La cour, considérant que de Launay de Villemessant a été deux fois déclaré en faillite, à Blois en 1835, et à Paris en 1844; qu'il a multiplié les annonces pour connaître ses créanciers; qu'il reste encore 15,714 fr. 50 impayés; que les époux Lambert font opposition à la réhabilitation et réclament une somme de 5,000 fr.; que de Launay de Villemessant a consigné la somme de 15,714 fr. et de 5,000 fr., plus des sommes suffisantes pour les intérêts;

"Par ces motifs,

"La cour admet la requête présentée, déclare de Launay de Villemessant réhabilité, conformément à la loi; l'autorise à retirer, au bout de dix ans, à compter de la date du présent arrêt, les sommes restant alors consignées, à défaut de réclamation."

Tout le monde se rend aux magasins DANZIGER.

ASSASSINAT A LA SUITE D'UN REFUS DE SE BATTRE EN DUEL. — Le tribunal militaire de Varsovie a jugé, dans ses audiences du 13 15 et du 4-16 avril, le procès du capitaine d'infanterie de ligne Karlow, accusé d'avoir assassiné par guet-apens, sur la grande route, M. Kozyneuko, commissaire pour les affaires des paysans du gouvernement de Poltzk.

Ce crime avait été commis dans des circonstances toutes particulières. Kozyneuko, après avoir insulté publiquement le capitaine Karlow, avait refusé de se battre en duel avec lui, et l'insulté, le rencontrant sur la grande route, le tua d'un coup de pistolet.

Un public nombreux et distingué remplissait la salle d'audience.

L'accusé a vingt-neuf ans; il est brun, bien fait et d'une figure assez sympathique. Interrogé par le président, il a déclaré se reconnaître coupable d'homicide, mais en niant énergiquement la préméditation et le guet-apens. L'interrogatoire des témoins a établi qu'un d'eux, ayant servi de témoin à feu Kozyneuko, avait beaucoup contribué, par les explications qu'il avait données au capitaine Karlow, à faire croire à celui-ci que Kozyneuko refusait de se battre.

La cour, écartant la préméditation et le guet-apens, a reconnu le capitaine Karlow coupable d'homicide commis dans un moment d'irritation. En conséquence le capitaine Karlow a été condamné à la dégradation et à la déportation dans la province d'Irkoutsk. Reconnaissant toutefois que le crime a été le résultat de circonstances particulièrement malheureuses pour l'accusé, la cour a statué qu'il y avait lieu de solliciter auprès du souverain la commutation de la peine infligée en celle de la réclusion dans une forteresse pour le terme de deux ans.

Comment puis-je ne pas perdre si mes animaux viennent à périr! En les assurant à la Compagnie *Louisiana Benevolent Live Stock Insurance*.

—Le 30 avril est mort, à Dresde, le général russe George de Kotzebue, à l'âge de soixante-cinq ans. Il était fils du fameux poète Auguste de Kotzebue.

Le général qui vient de mourir avait eu, l'année dernière, avec le comte de Luckner, un duel dans lequel il avait eu pour second le comte Herbert de Bismarck, fils aîné du chancelier.

—Que ne va-t-on pas dire à propos du *Salon*. Tous les critiques taillent leur plume, et préparent leurs mots les plus mordants ou leurs éloges les plus fleuris. Que ne font-ils comme le sculpteur David:

Le célèbre sculpteur David avait la même phrase pour exprimer tous ses jugements; le sous-entendu suspensif achevait seul la pensée: le geste et le ton la rendaient intelligible.

Pour faire valoir les beautés, signaler les imperfections, indiquer les changements, il disait:

—Il y a ça....ça....ça....et ça, c'est ça...., mais ça, ça, ça, et ce n'est pas ça. Faites ça....ça...., ce sera ça.

C'est l'*Événement* qui nous raconte cette plaisante anecdote.

—Le jeune S..... a fait à son tailleur trois billets à ordre qui naturellement ont été régulièrement impayés.

Le tailleur les lui représente hier, dûment protestés, mais jaunis, maculés et un peu déchirés par la circulation.

—Dieu! dit S....., qu'ils sont sales.... et usés!.... Ils se sont abîmés aussi vite que les vêtements qu'ils représentent!

Puis, pris d'un beau mouvement:

—Eh bien, tenez, rendez moi mes effets et reprenez les vôtres!

—Le même *Charivari* a trouvé une nouvelle situation que nous n'hésitons pas à recommander à la classe si nombreuse des *occupés*:

Entre dames.

—Eh bien, ma chère, votre fils aîné est-il placé?

—Pas encore, mais j'ai bonne espoir.

—Il a quelque chose en vue?

—Il est aspirant électeur sénatorial.

—Cham, fort préoccupé d'être utile à ses concitoyens, découvre aujourd'hui un moyen nouveau pour les duellistes:

Grâce à l'appareil du capitaine Boyton, inutile d'aller en Belgique.

(Que de coups d'épée heureusement dans l'eau!)

Non seulement, par ce procédé, on évite la Belgique, mais on peut se porter des bottes sans craindre celles des gendarmes.

—C'est encore ce pauvre Léo Lespès qui va nous fournir notre mot de la fin.

D'assez bonne heure, la neige était tombée sur ses cheveux et sur sa moustache. Il y a longtemps que ses amis se rappellent l'avoir vu promener ses mèches grises qu'il commença par porter vaillamment. Un beau jour, cependant, on le revit du plus beau châtain. L'art devait, évidemment, être pour quelque chose dans ce phénomène.

—Eh bien! lui dit en riant un de nos confrères, M. G....., vous n'avez pas voulu garder vos cheveux blancs? Ils vous allaient pourtant bien!

—C'est possible, répond Lespès avec un sourire mélancolique, mais voyez-vous, j'ai senti que je n'en étais pas digne!

—Nous glanons dans le *Charivari* un mot piquant qui est à lui seul toute une petite étude de nos mœurs contemporaines:

Deux sœurs, deux demoiselles sur le retour, sont obligées de donner devant un magistrat d'une petite ville, et qui les avait vues naître toutes les deux, leurs noms et leur âge. La cadette, brave fille sans coquetterie aucune, accuse franchement ses trente-sept ans.

Quand vint le tour de l'aînée, coquette, celle-ci:

—Votre âge, mademoiselle?

—Trente et un ans.

—Fort bien dit en souriant le magistrat. Et, se tournant vers le greffier:

—Ne vous trompez pas, lui dit-il, c'est l'aînée qui est la plus jeune.

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE
DE SIDWELL.

GRAND SUCCÈS DU CIRQUE.
RENGAGEMENT POUR CINQ AUTRES JOURS.

Mercredi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche, 19, 20, 21, 22 et 23 mai.
—Aussi—
Représentation en Matinée, MERCREDI et SAMEDI.

CIRQUE DE L'AMÉRIQUE DU SUD DE WALTER B. AYMAR.

Double combinaison—Artistes champions Américains et Brésiliens, choisis parmi les deux ...

Il y aura changement de programme chaque soir. C'est positivement le seul lieu d'amusement de cette saison. 19 mai—tf.

Grand Concert à la salle Grunewald
DIMANCHE 23 MAI,

à 8 heures du soir, au profit du Rév. Père MAUMUS,

Sous les auspices du très Rev. G. Raymond, du Rev. G. A. Rouxel et de dames et de messieurs dont les noms suivent, qui ont bien voulu prêter leurs concours en cette occasion:

Mmes Blanche Schwartz, U. Larossini, Mlle H. Delhonde, Mlle H. M., MM. J. W. Eckert, W. N. Grunewald, MM. les professeurs Davis, Moeck, Gruening, et Valadon. Ce dernier, grand pianiste mexicain, exécutera,

De la main gauche seule,

un morceau de concert de Don Pasquale.

On pourra se procurer des billets à la salle Grunewald, Dimanche, de 9 heures du matin à midi. 23 mai—2t.

Célébration du 4 Juillet
—ET—
GRAND FEU D'ARTIFICE,
Par la Société de Bienfaisance des

Commis de la Louisiane.

Les personnes qui désirent avoir des invitations pour dames peuvent, se les procurer en s'adressant à l'un des membres de la société. Les invitations étant limitées, il ne faut pas tarder à en demander. 16 mai.

TOUTES LES NATIONS EN CONSEIL.

SALLE ST. PATRICK,
31 Mai, 1er, 2, 3 et 4 Juin.

CINQ SOIRÉES AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MONDE.

LE PRODUIT DEVANT ÊTRE VERSÉ DANS LA CAISSE DU FONDS DE CONSTRUCTION DE LA PETITE ÉGLISE SUR LA RUE DU CANAL.

La première partie représentera l'AMÉRIQUE—Huit personnages: Greenland (Esquimaux), États-Unis—Nord (Brother Jonathan), Ouest (Amérique du Nord—Indiens) Sud (Planteur) États du Pacifique (Mineurs), Mexique (Cavalier Mexicain)—États de l'Amérique du Sud—(Chasseur Brésilien)—et Patagon (Natif du Pays.)

La seconde partie représentera l'EUROPE—Vingt-cinq personnages,—Angleterre (cockney—badaut de Londres)—Irlande—paysan et paysanne—Ecosse (montagnard et fillette)—Suède (paysan et paysanne)—Laponie, Finlande, Iceland, Hollande, Russie (un noble et un cosaque)—Hongrie, Etats-Unis de l'Allemagne (germain)—Suisse (bergers)—Grèce (un homme et une femme)—Italie (brigands)—Pologne, Autriche (Tyrol)—Sicile, France (un homme et une femme) et Espagne (toreador)

La troisième partie représentera l'ASIE, l'AFRIQUE et LES ILES.—Treize personnages—les îles Sandwich, la Nouvelle Zélande, l'Egypte, la tribu des Cafres (un chef)—la Chine, le Japon, l'Arabie, l'Inde, Siam, Kamchatka, l'Indoustan, la Perse et la Turquie.

Les costumes ont été faits expressément pour la représentation exacte et sont riches et variés—en outre qu'ils sont fidèlement copiés.

La scène dans la salle sera de beaucoup agrandie et bien éclairée.

On ne disposera que d'un nombre limité de billets pour chaque soirée, afin d'assurer une place à ceux qui achèteront des billets.

Le programme sera changé tous les soirs et offrira une récréation musicale et littéraire à chaque occasion.

PROF. PHILIP GREULING,
Directeur de la musique.

Achetez à temps vos billets, afin de vous assurer d'un siége.

Prix d'Entrée cinquante cents.

16 mai—au 4 juin.

Second Grand Pique-Nique
—DONNÉ PAR—

Mississippi No 2 et St-Bernard No 1
AUX FAIR GROUNDS.

LE DIMANCHE, le 23 MAI 1875.

Prix du billet...............Cinquante cents.

Gratis pour les dames et pour les enfants.

Chaque billet est accompagné d'un coupon qui offre au porteur la chance de gagner les lots suivants:

1er lot—Une chaîne et une montre en or.
2e lot—Une belle pièce en argent.
3e lot—Quinze piastres en or.

Le tirage aura lieu à 5 heures du soir, sur l'estrade des danses.

PROGRAMME

1re course.—Course de wagons de bouchers, deux roues—un mille. Entrée libre. Prix, un pot en argent.

2e course.—Course de mulets sous les harnais—un mille. Entrée libre. Prix deux balles de foin.

3e course.—Course de ponies, quatorze mains au dessous, un mille. Entrée $2. Prix $20.

4e course.—Course de ponies, quatorze mains et demie ou au dessous. Un mille, deux sur trois. Entrée $2.50. Prix $30.

5e course.—Course pour tous. Un mille, deux sur trois. Entrée $1.50. Prix $40.

6e course.—Course au trot, pour tous. Un mille, harnais et "rule". Entrée $2.50. Premier cheval, $25; second cheval, $15.

7e course.—Course à l'amble, harnais, chevaux de particuliers. Un mille. Entrée $2. Prix $25.

Deux entrées au moins sont nécessaires pour faire une course.

Pour les entrées, pour ces courses, s'adresser à D. A. Rose, No 11 de la rue Natchez; John Tasch, au Stock Landing ou au salon de Hawkins d'ici à vendredi, 21 du courant, à 5 heures du soir, date à laquelle les "pools" seront vendus chez Hawkins.

PARTIE DE BASE BALL. Prix, les ... à très grands frais, les anciens LONE STARS ont été engagés à faire cette seconde grande partie avec les champions

R. E. LEE.

La partie commencera à 4 heures.

Les portes s'ouvriront à 1 heure. Les courses commenceront à 2 heures, les danses à 4 heures.

Le célèbre SILVER CORNET BAND DE JOE WALKER a été engagé pour la circonstance.

16mai—20-23

Seconde Grande Fête de Mai
DU

Mississippi No. 2
ET DU

St. Bernard No 1,
AUX FAIR GROUNDS.

Dimanche, 23 Mai 1875.

Venez faire vos entrées pour les courses.

Liste des courses, avec entrées, jusqu'à Vendredi soir

PREMIÈRE COURSE—Course wagons de bouchers (deux roues) un mille, entrée libre, prix, un pot en argent. Entrées: Jno Weber met en lice "Prince" et Jno. Mathes met en lice "Pilot."

DEUXIÈME COURSE—Course de mulets sous les harnais; un mille, entrée libre; prix deux balles de foin.

TROISIÈME COURSE—Course de ponies, quatorze mains ou au-dessous; un mille, entrée $2.00, prix, $20. Entrées: Frank M., par F. B. McCool; Mowhawk, par F. Atkinson; Little Billy, par Thos. Parkins; José, par A. Dudenhefer.

QUATRIÈME COURSE—Course de ponies, quatorze mains et demie ou au-dessous; deux milles sur trois; entrée, $2.50, prix $30. Entrées: Belle, par J. W. Falls; Baby Mack, par H. Van Loo.

CINQUIÈME COURSE—Course pour tous. deux milles sur trois; entrée, $1.50; prix, $40. Entrées: Capt. Reeder, par W. Thomas; Bob Brillion, par H. Van Loo; Capt. Jack, par P. Kelly.

SIXIÈME COURSE—Course au trot pour tous, un mille à la fois, harnais et rule; entrée, $2.50, premier cheval, $25, second cheval, $15. Entrées: Christ. Doll, par James Berry; Sam. Brooks, par Flynn.

SEPTIÈME COURSE—Course d'amblers de particuliers; un mille, entrée $2.00, prix, $25. Entrées: Major B., par M. C. Boyes.

HUITIÈME COURSE—Grande course au trot entre deux chevaux de race.—R. E. Lee et Bismarck.

—Il faut au moins deux entrées pour faire une course.

DAN. A. ROSE,
Chairman du comité des courses.

22mai—

Bureau du Merchants' Mutual Insurance Co., No 104 rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 5 Mai 1875.—A l'élection annuelle des directeurs, qui a eu lieu aux bureaux de cette compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité: P. Maspero, J. J. Fernandez, F. Z. Reil, C. Lafitte, H. A. Chaffraix, J. Généras, F. Pourchy, J. M. Allen, M. Smith, Edward Toby, C. D. Fatjo, et hier, à une réunion des directeurs, M. Paul Fourchy a été réélu président.

7mai—1m

G. W. NOTT, Secrétaire.

LICENSES,
TAXES DE VILLE,
payées par le soussigné à un fort escompte.

A. LEBESQUE,
37 Passage de la Bourse.

5mai—1m

Taxes de dessèchement.

TOUS les paiements de taxes de dessèchement (drainage), à sa compagnie, doivent être faits par l'entremise du soussigné qui, SEUL, a le CONTRÔLE des mandats de dessèchement. Une remise sur qui lui seront adressés directement ... conséquemment à l'acheteur les taux les plus bas.

JAMES E. GUTHRIE, agent,
Au No 12 de la rue Gravier.

CAZAUX & VERGNOLE
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
En Vins, Cognacs et Cordiaux,
79.....VIEILLE-LEVÉE.....79
NOUVELLE-ORLÉANS.

LOTERIES.
Seulement 10,000 Numéros.

LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE A NUMÉRO SIMPLE.
Gros lot...........$50,000

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE (Incorporée le 11 août 1868)

CLASSE E.

Devant être tiré en public, à la Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 12 Juin 1875.

PLAN.

10,000 Billets......Billets entiers [illegible]

LOTS D'APPROXIMATION

[illegible]

EXPLICATION DES LOTS APPROXIMATIFS.

[illegible]

Billets entiers, $10; Demi-Billets, $5; Quarts de Billets, $2 50, Huitièmes de billets $1 25.

LOTS PAYABLES EN PLEIN ET SANS DÉDUCTION.

Les demandes doivent être adressées à la LOUISIANA STATE LOTTERY COMPANY, Lock-box 692, P. O. Nouvelle-Orléans.

Envoyez des mandats de poste ou faites enregistrer vos lettres.

Second Tirage du Texas de FOSTER.
$200,000 en or!
Maisons et terres.
POSITIVEMENT
LE
DERNIER AJOURNEMENT.

LE TIRAGE AURA LIEU POSITIVEMENT A HOUSTON, TEXAS, Le 30 Juin 1875.

Nous n'avons pas vendu tous nos billets à temps pour faire le tirage le 13 mai, ... [illegible]

RECOMMANDATION.—[illegible]

J. E. FOSTER, directeur, à Houston, Texas.

Voir l'annonce de l'ajournement ... du second tirage du Texas, de Foster.

L'Union Française.
BUREAUX, RUE ST-LOUIS, No. 8.

Le public est informé que l'Union ... [illegible]

Président: CÉSAR LAFUE.

11 juin—1an

Chaussures.

L'ancien et entreprenant fabricant de bottes et de souliers,

ERNEST CABAUD,
Au No 88 de la rue Royale, Nlle-Orléans.

ANNONCE à ses amis et au public qu'en réponse à la demande toujours croissante ... [illegible]

M. CABAUD.

PREMIÈRE FABRIQUE DU SUD
De Chaussures à Vis.
153.....Rue Royale.....153
Entre St-Pierre et Toulouse,
et 93 rue St-Charles.

PIERRE PAVIA,
INVENTEUR BREVETÉ ET FABRICANT de chaussures à Vis en tous genres. Garanties indécousables.

Elles ont obtenu la médaille d'or à la Foire de la Louisiane en 1872 et en Argent en 1874.

30 avril—1an

AU SINGE
QUI VISSE.
MANUFACTURE DE CHAUSSURES VISSÉES
$3 00 la paire — $5 00 la paire
POUR HOMME, FEMME ET ENFANT.
164.....Rue Royale.....164

RECEVANT les CUIRS directement de France, je suis la seule maison qui peut ... [illegible]

L. FABRE,
Bottier de Paris.

Inventeur breveté (S. G. D. G.)

Avis important aux Planteurs et autres!

LES Planteurs et autres ayant des habitations, des fermes ou des terres à vendre, trouveront de grandes facilités à disposer de ces terres, en s'adressant en personne ou par écrivant à ce bureau, en donnant une description exacte de leurs propriétés. ... [illegible]

BUREAU D'AGRICULTURE, 68, rue du Canal.

Brownsville, Texas,
20 avril 1875.

AVIS.

DU consentement mutuel des parties ... [illegible]

WILLIAM KELLY,
Directeur du "Merchants' Steamboat Company."

Ferme à Vendre.

[illegible]

BUREAU D'AGRICULTURE, No 68 rue du Canal.

LOTERIE.

OCCASION RARE.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE

Le SAMEDI,
25 Décembre 1875,

UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!

Un lot à chaque dix billets!

8800 LOTS,

Le tout s'élevant à plus de

UN DEMI-MILLION EN OR!

[illegible]

Grand Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

[illegible]

Remarquez et souvenez-vous
Qu'au grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS
SONT
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
SONT
Payés en Or.

On demande des agents pour tous les États, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

qui doivent invariablement accompagner les demandes d'emploi.

—ADRESSEZ-VOUS A LA—

Compagnie de Loterie de la Louisiane
Nouvelle-Orléans.

Toutes les lettres auxquelles on ne répondra pas ... [illegible]

MEUBLES.
R. M. & S. J.
MONTGOMERY,
Marchands de Meubles.

[illegible]

MEUBLES.

MAGNIFIQUES
MEUBLES
Chambres à Coucher
EN BOIS DE ROSE,
JOSEPH B. HUBBARD.

Grand Assortiment
—DE—
ARMOIRES A GLACES,
SIMPLES ET DOUBLES,
En Acajou, Bois de Rose, Chêne et Noyer.

MEUBLES RICHES
de Chambres à Coucher en Acajou
—CHEZ—
JOS. B. HUBBARD,
A son Magasin, coin
REMPARTS ET PERDIDO

M. HUBBARD est décidé à écouler son stock

Beaux Meubles de Chambres à Coucher en Chêne,
—CHEZ—
JOS. B. HUBBARD.

GRAND CHOIX DE
MEUBLES DE SALON,
A des prix en harmonie avec la dureté des temps.

Meubles de Chambres à Coucher
En Noyer artistement sculpté
—CHEZ—
JOS. B. HUBBARD.

M. HUBBARD
A toujours en magasin un admirable choix de
Meubles de Salle à Manger.
—ET DE—
BIBLIOTHEQUE.
AUSSI:
Un grand stock de
Meubles Simples
Pour la Ville et la Campagne.

Il appelle sur ce stock l'attention des Marchands en détail.

Matelas en Plumes d'Oie,
Avec Ressorts Supérieurs.

RAPPELEZ-VOUS
le magasin de
JOSEPH B. HUBBARD,
Remparts et Perdido.

PAR G. E. GIRARDEY.

Pour le compte de propriétaires absents. Propriétés de choix et importantes de valeur.

Dans les Premier, Deuxième, Troisième, Quatrième et Sixième Districts,

Comprenant d'agréables maisons de résidences, des édifices pour magasins et bureaux et des terrains pour bâtir.

Le tout sans réserve, à des conditions faciles, et à cinq ans de crédit.

PAR G. E. GIRARDEY, encanteur.—[illegible]

[illegible]

PAR HOFFMANN, MARKS & CO.

[illegible]

PAR N. SOULÉ & CO.

[illegible]

PAR R. W. NEWMAN.

[illegible]

PAR NASH & HODGSON.

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

[illegible]

PAR DE FERIET & CO.

Grande vente de propriétés foncières, sans aucune réserve ni limite.

[illegible]